

OCCUPATION D'ELEVES ET D'ETUDIANTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2018

- Comme les années précédentes la commune embauchera des étudiants pendant les vacances d'été. Pour des raisons d'organisation le collège des bourgmestre et échevins a décidé de limiter à 4 le nombre d'étudiants pour une même période.
- Les candidat(e)s doivent résider dans la commune de Wormeldange et avoir l'âge **minimum de 16 ans et maximum de 21 ans.**
- **Les candidat(e)s ayant aussi postulé un emploi à la fois au Syndicat scolaire Billek et à la Commune et qui seront engagé(e)s par le Billek ne seront pas retenu(e)s pour un emploi à la Commune.**

• **La durée du contrat a été fixée à 2 semaines.** Les contrats de travail pourront concerner les périodes du 18.06. au 29.06. ; du 02.07. au 13.07. ; du 16.07. au 27.07. ; du 30.07. au 10.08. ; du 13.08. au 24.08. ; du 27.08. au 07.09. et du 10.09. au 21.09.2018. Au cas où le nombre de demandes par période dépasse le maximum de quatre, le collège des bourgmestre et échevins donnera lors de l'embauche la **priorité aux candidat(e)s les plus âgé(e)s.**

• Le formulaire de demande ci-dessous dûment rempli doit être accompagné d'un **certificat de scolarité** prouvant que le candidat a fréquenté un établissement d'enseignement au cours de l'année scolaire révolue. Les demandes non accompagnées d'un certificat ne pourront pas être respectées.

• **Les demandes doivent parvenir à l'administration communale B.P. 7 L-5507 Wormeldange avant le 31/05/2018 et toute demande incomplète ne sera pas prise en considération.**

• Le contrat de travail sera basé sur la loi du 22 juillet 1982 régissant les conditions d'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires.

• Le travail pourra comprendre des tâches de bureau, d'entretien de la voirie et des espaces verts, de peinture à la brosse. La conduite de machines et l'utilisation de machines-outils sont en principe interdites. Les étudiants âgés de plus de 18 ans seront autorisés à travailler avec la tondeuse à gazon, à condition d'utiliser les moyens de protection obligatoires (souliers de sécurité, lunettes de protection, bouchons ou coquilles d'oreilles). Tous les travaux se feront sous la surveillance directe d'un salarié de la commune.

DEMANDE D'EMBAUCHE POUR LES VACANCES D'ETE 2018

Nom : Prénom :

Matricule : Lieu de naissance :

domicilié(e) L- rue N°

Ecole/Université :

Téléphone Compte bancaire IBAN.....

Disponibilités :

- duau (dates)
- duau (dates)
- duau (dates)

Signature du demandeur

Signature des parents / du tuteur
(élèves mineurs)

.....

.....